

ÉVOLUTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2024

WEBINAIRE PROFESSIONNELS

Jeudi 30 novembre 2023



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

PARCOURS DE DÉPÔT

1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

PARCOURS DE DÉPÔT

1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')

Un parcours de l'utilisateur qui s'enrichit pour massifier la rénovation de l'habitat



Vers un nouveau pacte territorial
autour du service public France
Rénov'

Un accès égal au service public pour tous les ménages (garantir une couverture territoriale maximale en matière d'information, de conseil et d'accompagnement)

« Aller vers » la population et favoriser les écosystèmes locaux (professionnels, autres acteurs du logement...)

Informier, conseiller et accompagner sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat

Un modèle de contractualisation simplifié entre l'Etat et les collectivités territoriales



Massifier une offre
d'accompagnement grâce à Mon
Accompagnateur Rénov'

Un tiers de confiance auprès du ménage à chaque étape de son parcours

Un agrément obligatoire pour tous les acteurs dès janvier 2024

Un recours obligatoire à MAR' à compter de janvier 2024 dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov'

Un accroissement du nombre de structures qui vont pouvoir accompagner les ménages vers des rénovations d'ampleur



Consolider et enrichir les aides à la
rénovation de l'habitat privé

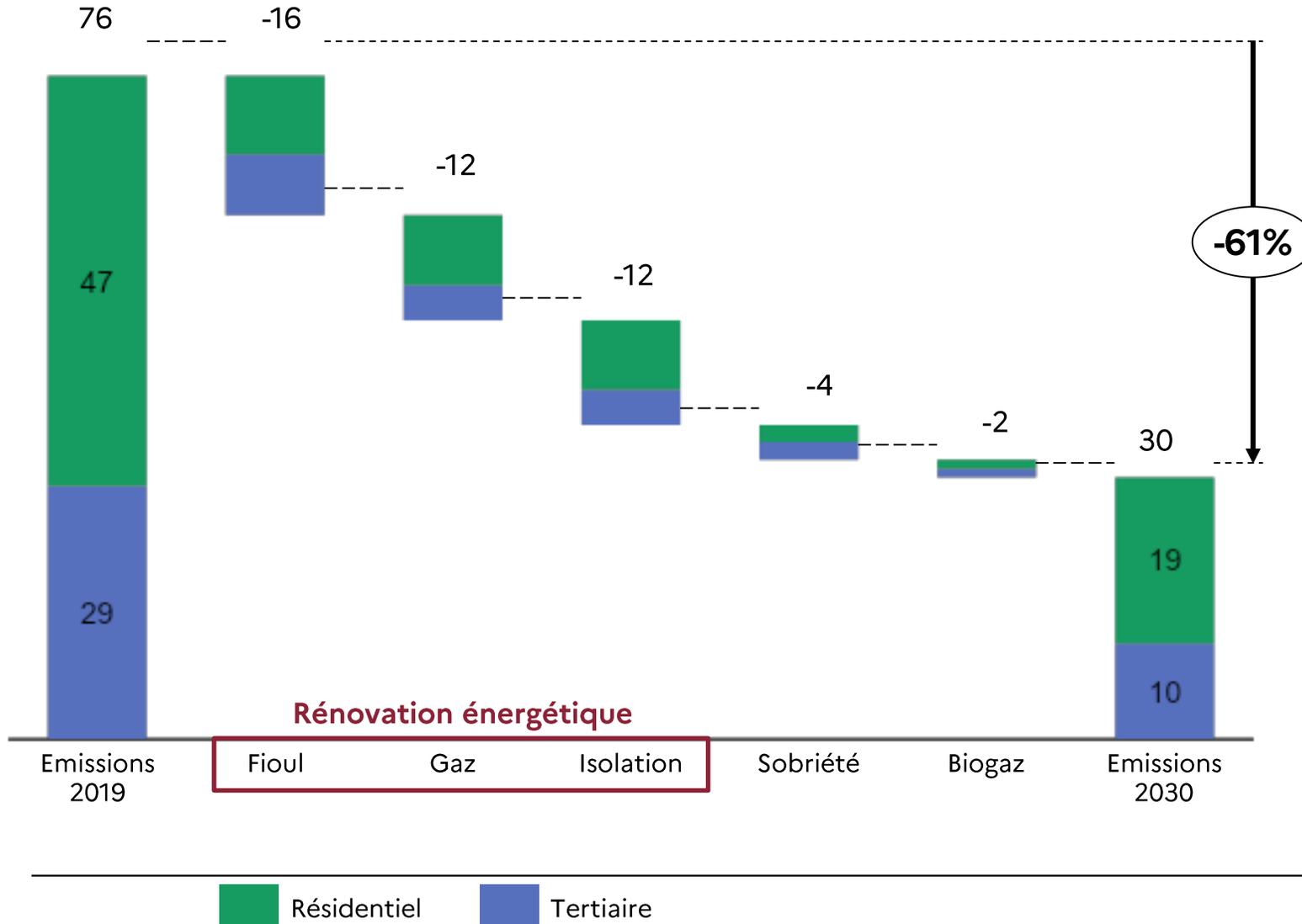
Une évolution de MaPrimeRénov' en 2024 pour accélérer la sortie des énergies fossiles et massifier les rénovations performantes

Un nouveau parcours accompagné pour les rénovations d'ampleur, avec l'objectif de 200 000 rénovations performantes en 2024

Une aide renouvelée pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') à partir de janvier 2024

Un partenariat avec le réseau France Services

Pourquoi cette réforme ? Quels objectifs ?



Notre ambition

- Atteindre la neutralité carbone en 2050, en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réduire la dépendance aux combustibles fossiles, notamment le fioul et le gaz
- Simplifier le parcours usager des ménages et leur apporter un accompagnement qui assiste à la décision de rénovation à la source
- Proposer des aides plus simples, plus justes et plus efficaces à tous les ménages
- Poursuivre le soutien, le développement et la structuration de la filière du bâtiment

Objectifs 2030 (extraits de la concertation sur la décarbonation du secteur du bâtiment)

- Suppression de 75% des chaudières fioul
- Suppression d'environ 20% des chaudières gaz
- Isolation ambitieuse des bâtiments

Un nouveau modèle d'aides à la rénovation énergétique

De nouvelles modalités d'aides pour janvier 2024



LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



L'aide à la rénovation énergétique

L'aide à l'adaptation des logements

Pour les rénovations performantes :
parcours accompagné

Pour les rénovations de copropriétés
MaPrimeRénov' Copropriété



Niveau 1

Le point d'entrée unique pour bien préparer son projet, obtenir un premier d'information.

Niveau 2

Une gamme d'aides resserrée autour de 2 dispositifs, pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat.

Niveau 3 :

Un parcours dédié pour les rénovations performantes, avec des aides et un accompagnement (MAR) renforcés. Un parcours dédié pour les copropriétés, avec MaPrimeRénov' Copropriété.



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

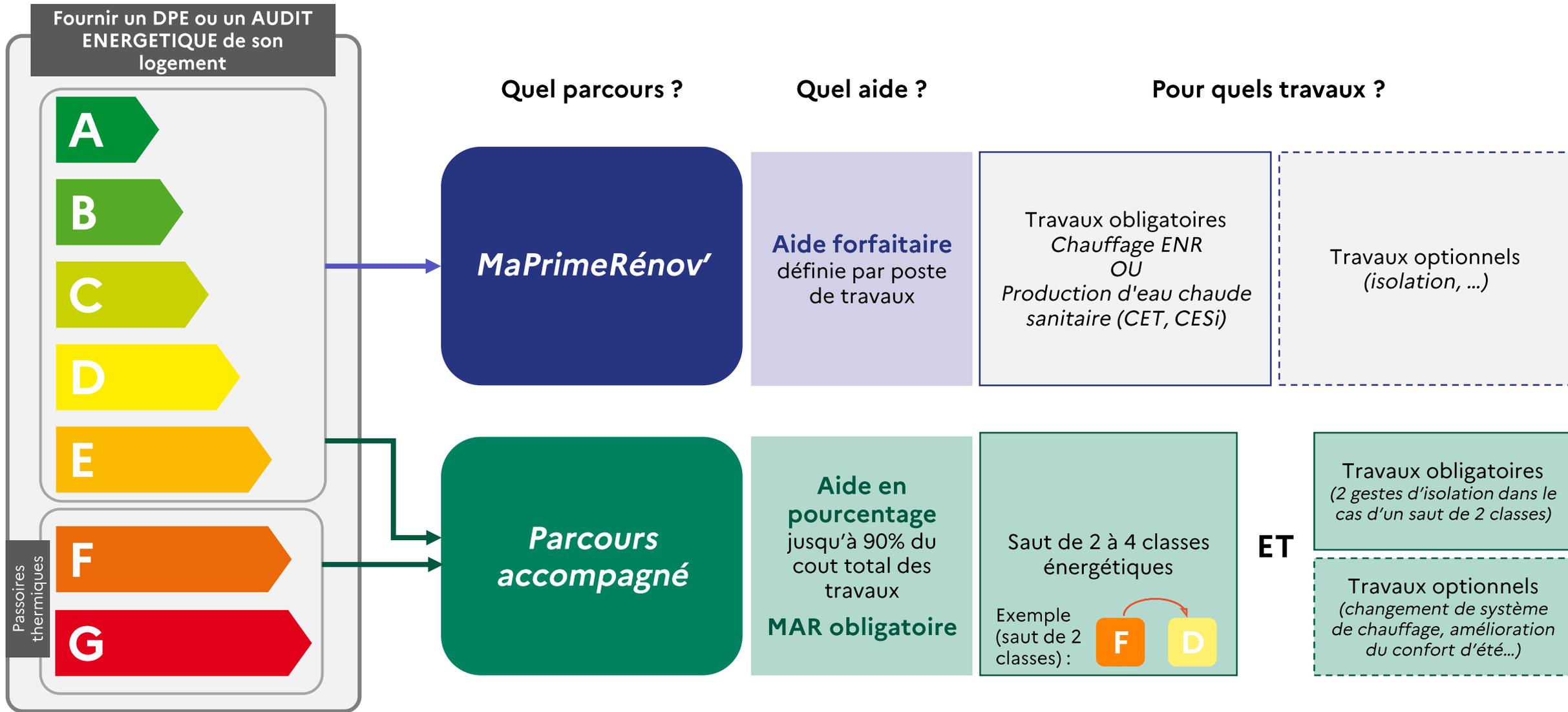
PARCOURS DE DÉPÔT

1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')

À partir du 1er janvier 2024, 2 parcours en fonction de la classe



Dérogations spécifiques pour les appartements et l'Outre-Mer

Parcours éligibles

Types de travaux obligatoires

Etiquette énergétique
(DPE)



Appartement

Métropole
TMO, MO, INT
Ancienneté > 15 ans
DPE : A,B,C,D,E, F, G

MaPrimRénov'

Parcours accompagné

Aucun

Pas de condition liée au chauffage

2 gestes d'isolation et au moins 2 sauts
de classe

✓ **Demandé mais non
conditionnant pour le
l'orientation sur un parcours**



Outre-mer

Ancienneté > 2 ans

Uniquement MaPrimRénov'

Aucun

Pas de condition liée au chauffage

✗ **Non demandé**

Synthèse des évolutions 1/2 | Zoom sur les évolutions liées aux parcours

MaPrimeRénov'

Cibler la **décarbonation des systèmes de chauffage**

Installation d'un mode de **chauffage principal** ou **système d'eau chaude sanitaire décarboné** obligatoire
Sauf appartement et Outre-mer

Fonctionnement par **forfait inchangé**
Suppression des bonus
Et évolution des forfaits - en finalisation



Objectif



Condition



Financement

Parcours accompagné

Simplifier et massifier les **rénovations d'ampleur**

Accompagnement personnalisé via un **Accompagnateur Rénov'** obligatoire

Fonctionnement en **pourcentage** (jusqu'à 80% de financement avec un plafond à 70 000€)
Bonus (10%) sortie de passoire thermique et atteinte de l'étiquette D

Synthèse des évolutions 2/2 | Zoom sur les évolutions liées aux parcours

MaPrimeRénov'

Non accessible aux passoires thermiques (DPE : F ou G)
Sauf Outre-mer et appartements*

→ Réalisation d'un DPE/Audit obligatoire

Ouvert uniquement aux foyers
MO, TMO et INT
SUP acceptés en Outre Mer

Installation d'un chauffage
Sauf outre-mer et appartements*



Performance
énergétique



Revenu des
ménages



Travaux minima

Parcours accompagné

Ouvert à tous

→ Réalisation d'un audit énergétique avec
Mon Accompagnateur Rénov'

Ouvert à tous (MO, TMO, Int, Sup)

Minimum **2 sauts de classe**
2 gestes d'isolation minimum (dans le cas d'un saut
de 2 classes)

Evolutions majeures et critères techniques

MaPrimeRénov'

Le choix d'un mode de **chauffage décarboné** est **rendu obligatoire**

- 1 Le demandeur choisit un système de chauffage décarboné ou eau chaude sanitaire *Obligatoire*
- 2 Le demandeur peut compléter avec d'autres gestes *Facultatif*

DPE ou audit à déposer pour prouver l'étiquette énergétique du logement (y compris pour les appartements mais non conditionnant)

Les logements ayant un **DPE F et G** ne seront pas **éligibles** à cette aide

Parcours accompagné

Gain de **deux classes d'étiquette énergétique minimum**

- 2 gestes d'isolation thermique (murs, toit, plancher bas, fenêtres)
- Respect de résistance thermique minimale pour l'isolation des parois opaques

Impossibilité de conserver un système de chauffage majoritairement alimenté au **fioul** et d'intégrer dans le projet un chauffage majoritairement alimenté au **gaz**

Confort d'été : possibilité d'intégrer dans l'assiette de dépenses éligibles des travaux luttant contre l'inconfort estival



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

PARCOURS DE DÉPÔT

1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')

Evolution du calcul de la prime – Parcours accompagné

La prime est revalorisée en % par saut de classe

Principes clés :

- Condition d'éligibilité : 2 sauts de classe minimum
- Prime calculée en % selon le nombre de sauts de classe effectués et le niveau de revenu du ménage

Exemple :

Un demandeur aux revenus intermédiaires passe d'une note DPE G à E (correspondant à 2 sauts de classe). La prime est évaluée à 45% du montant de ses travaux avec un plafond de 40 000 €.

	Plafonds des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	45% (HT)	30% (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50% (HT)	35% (HT)
4 sauts de classe ou plus	70 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire		+ 10% (HT)			
Ecrêtement		100% (TTC)	80% (TTC)	60% (TTC)	40% (TTC)

- Les rénovations des logements G, F et E peuvent être effectuées en 2 étapes dans un délai maximal de 5 ans.
- Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition que l'étiquette D est atteinte à minima.

Le financement de MAR est inclus dans le financement

	Plafonds de subvention	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000€	100%	80%	40%	20%

Valorisation des CEE par l'Anah pour le parcours accompagné

- › A compter du 1^{er} janvier 2024 (date de dépôt du dossier), l'exclusivité de valorisation des CEE sera réservée à l'Anah pour les ménages financés dans le cadre du parcours accompagné.
 - › Les taux de financement annoncés dans le cadre de l'aide restent fixés conformément au saut de classes, et intégreront dans une aide unique le financement MaPrimeRénov' et le financement CEE. Le ménage attestera dans le cadre du parcours de demande d'aide réserver la valorisation des CEE à l'Anah.
 - › L'Anah valorise ensuite les CEE, sur la base de l'instruction de ses dossiers et des contrôles qu'elle effectuera.
- › La fiche BAR TH 164 sera supprimée et remplacée par une nouvelle opération standardisée.
 - › Pour les propriétaires de résidence principale **éligibles au parcours accompagné**, la fiche sera valorisée par l'Anah dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov
 - › La fiche pourra être mobilisée librement dans les autres cas
- › Les modalités restent inchangées pour l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés : valorisation par l'Anah pour les seules copropriétés bénéficiant de la prime copropriétés fragiles



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

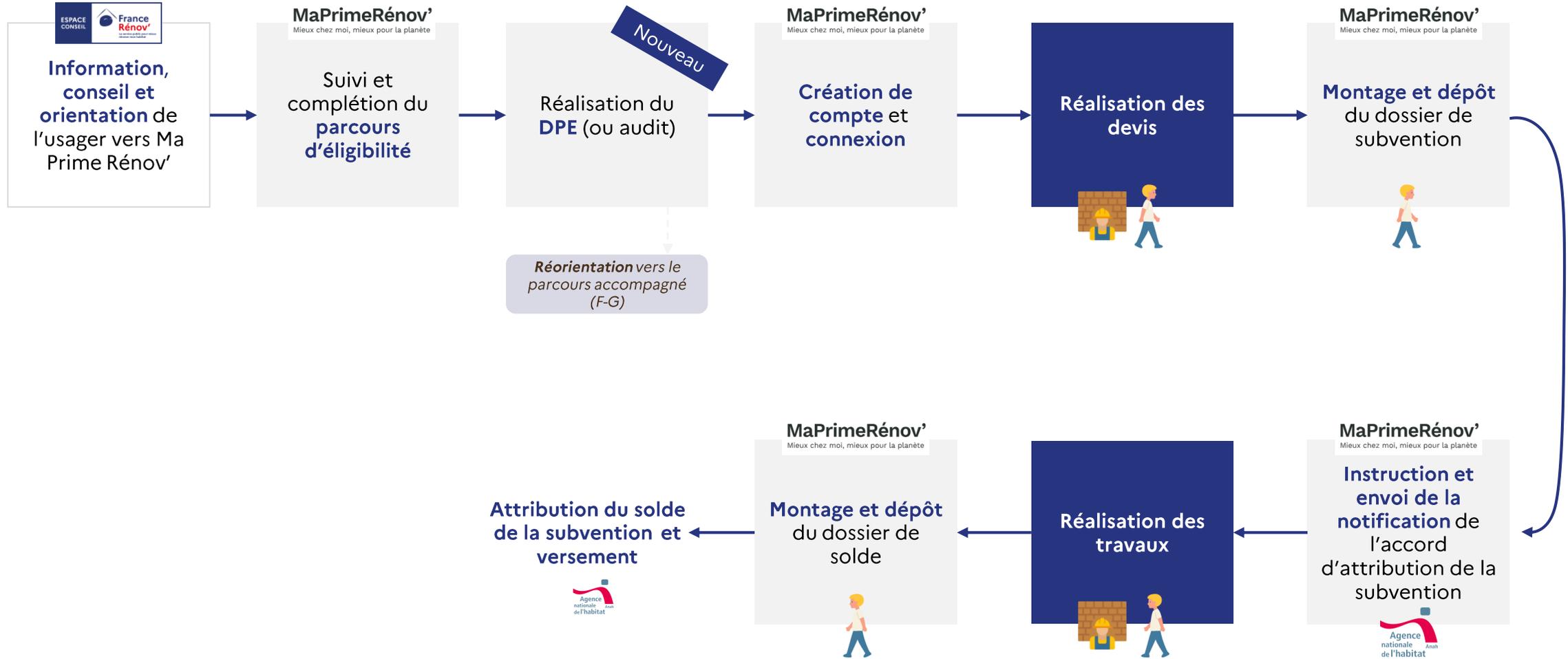
PARCOURS DE DÉPÔT

1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')

Parcours demandeur – Ma Prime Rénov'



Parcours demandeur - Parcours accompagné



Pièces justificatives – Ma Prime Rénov'

Quelle pièce justificative ?

DPE / Audit énergétique

Pièces spécifiques par sous-type de travaux - Pour CESI ; CSC ; PVT demandées à la subvention et au solde :

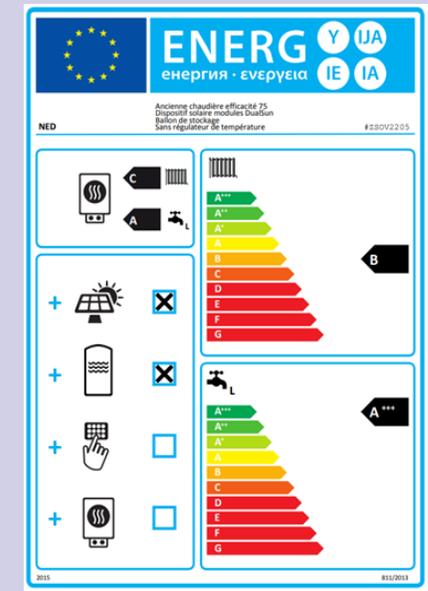
- Etiquette Label Pack A+
- Fiche système Label Pack A+

Maintien des PJ pré-existantes : devis, pièces justificatives de propriété, factures, RIB, cerfa mandataire

Pour quel objectif ?

- **Contrôler la consommation d'énergie** et les taux d'émission de gaz à effet de serre d'un logement
- **Vérifier l'éligibilité** du logement au parcours MPR'

- **S'assurer de la performance** des équipements installés et de la **présence d'un ballon de stockage**



Etiquette ballon Label Pack A+

Efficacité énergétique saisonnière de la chaudière pour le chauffage des locaux	75,0 %
Régulateur de température	+ 0,0 %
Chaudière d'appoint	+ 0,0 %
Contribution solaire	+ 11,8 %
Pompe à chaleur d'appoint	+ 0,0 %
Contribution solaire ET pompe à chaleur d'appoint	- 0,0 %
Efficacité énergétique saisonnière du produit combiné pour le chauffage des locaux	87 %
Chaudière et pompe à chaleur d'appoint installées avec des émetteurs de chaleur basse température à 35 °C7	+ 0 %

L'efficacité énergétique du produit combiné prévue dans la présente fiche peut ne pas correspondre à son efficacité énergétique réelle une fois le produit combiné installé dans un bâtiment, car cette efficacité varie en fonction d'autres facteurs tels que les pertes thermiques du système de distribution et le dimensionnement des produits par rapport à la taille et aux caractéristiques du bâtiment.

Fiche système Label Pack A+

Pièces justificatives – Parcours accompagné / subvention

Quelle pièce justificative ?

Pour quel objectif ?

Rapport d'Audit énergétique

Présenter l'évaluation énergétique du logement (état des lieux, bilan énergétique, programme de travaux préconisés, analyse financière...)

Attestation de Mon Accompagnateur Renov' sur le projet de travaux

Déterminer les informations principales sur le projet de travaux du demandeur ainsi que les préconisations du MAR sur le gain énergétique

Contrat ou convention avec Mon Accompagnateur Renov' // Nouvelle sur PEGA uniquement

Attester que le ménage est accompagné par une structure agréée MAR et vérifier la cohérence des missions du MAR et du montant du forfait MAR demandé

Synthèse de grille d'analyse du logement

Le MAR s'engage à vérifier l'état du logement et repérer les situations d'habitat indigne ou indécent et à orienter le demandeur vers un accompagnement renforcé le cas échéant

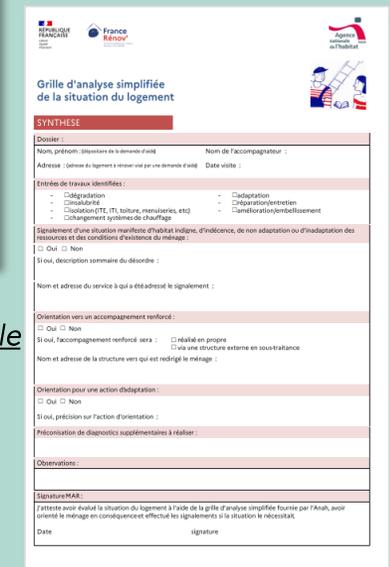
Maintien des PJ préexistantes : devis, cerfa mandataire et pièces liées aux propriétés



Attestation de Mon Accompagnateur Renov' sur le projet de travaux



Rapport d'Audit énergétique



Synthèse de grille d'analyse du logement

Pièces justificatives – Parcours accompagné / solde

Quelle pièce justificative ?

Rapport d'audit énergétique (mis à jour si évolution du projet de travaux.)

Attestation de Mon Accompagnateur Renov' de fin de travaux

Rapport de fin de prestations de Mon Accompagnateur Renov'

Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Maintien des PJ préexistantes : factures et RIB

Pour quel objectif ?

Redemander le rapport d'audit au demandeur systématiquement en cas d'évolution du projet de travaux

Le MAR atteste que les travaux ont été fait et qu'ils ont conduit à l'objectif initial

Le MAR atteste qu'il a rempli ses missions et de la fin de l'accompagnement du ménage par le MAR

Le ménage consent à ce que l'Anah valorise les CEE à sa place



Rapport d'Audit énergétique



Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)



Attestation de Mon Accompagnateur Renov' de fin de travaux

Synthèse des pièces justificatives demandées

	Subvention	Solde
 <p>maprimerénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travaux - demande de prime • Attestation d'indivision - attestation sur l'honneur • Attestation d'engagement PB • Cadre des CEE • Contrat d'AMO • Attestation RGE • Convention de mandat (mandat cerfa) • Devis • Justificatif de propriété : acte notarié • Justificatif de propriété : taxe foncière • Synthèse de l'audit énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travaux - demande de paiement de prime • Attestation RGE • Cadre des CEE • Convention de mandat (mandat cerfa) • Facture • RIB • Synthèse de l'audit énergétique
 <p>maprimerénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'indivision • Attestation d'engagement PB • Cadre des CEE • Attestation RGE • Convention de mandat (mandat cerfa) • Devis • DPE ou audit • Justificatif de propriété : acte notarié • Justificatif de propriété : taxe foncière • PJ spécifique à un geste de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation RGE • Cadre des CEE • Convention de mandat (mandat cerfa) • Facture • RIB
<p>Parcours accompagné</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit énergétique • Attestation d'engagement PB • Attestation de Mon Accompagnateur Rénov' sur le projet de travaux • Contrat ou convention avec Mon Accompagnateur Rénov' • Synthèse de grille d'analyse du logement • Devis • Justificatif de propriété • Convention de mandat • Attestation RGE • Attestation d'indivision • Justificatifs de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit énergétique (mis à jour si evolution du projet de travaux.) • Attestation de Mon Accompagnateur Rénov' de fin de travaux • Rapport de fin de prestations de Mon Accompagnateur Rénov' • Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par l'ANAH • Facture(s) • RIB • Convention de mandat • Attestation RGE

Harmonisation du cadre des audits énergétiques

Harmonisation des modalités d'audits existantes

- › L'article 9 de l'arrêté publié au Journal Officiel le 27 septembre 2023 vient harmoniser ces différents types d'audits énergétiques, sur la base des audits dit « réglementaires » obligatoires en cas de vente de passoires thermiques. Cela permettra d'unifier cette prestation dans une logique de lisibilité
 - › Contenu identique pour l'ensemble des audits, sur la base d'un cadre réglementaire unique
 - › Alignement sur la méthode 3CL-2021
 - › Réalisation des audits par des bureaux d'études qualifiés RGE, des architectes formés ou des diagnostiqueurs formés

Calendrier de mise en œuvre

- › Depuis le le 1er octobre 2023, les audits dans le cadre de l'aide MaPrimeRénov' peuvent être basés sur le contenu de l'audit énergétique obligatoire.
- › A partir du 1er janvier 2024, les audits nouvellement réalisés devront respecter le contenu de l'audit énergétique obligatoire
- › Une période transitoire est prévue entre le 1er janvier et le 1er juillet 2024, afin de permettre aux audits réalisés d'ici au 1er janvier 2024 d'être financés et de donner lieu à des travaux
- › à partir du 1er janvier 2024, tous les audits énergétiques devront être réalisés à l'aide de logiciels validés, dont la liste est tenue à jour sur le site <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-logiciels-audit-energetique-r400.html>



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

PARCOURS DE DÉPÔT

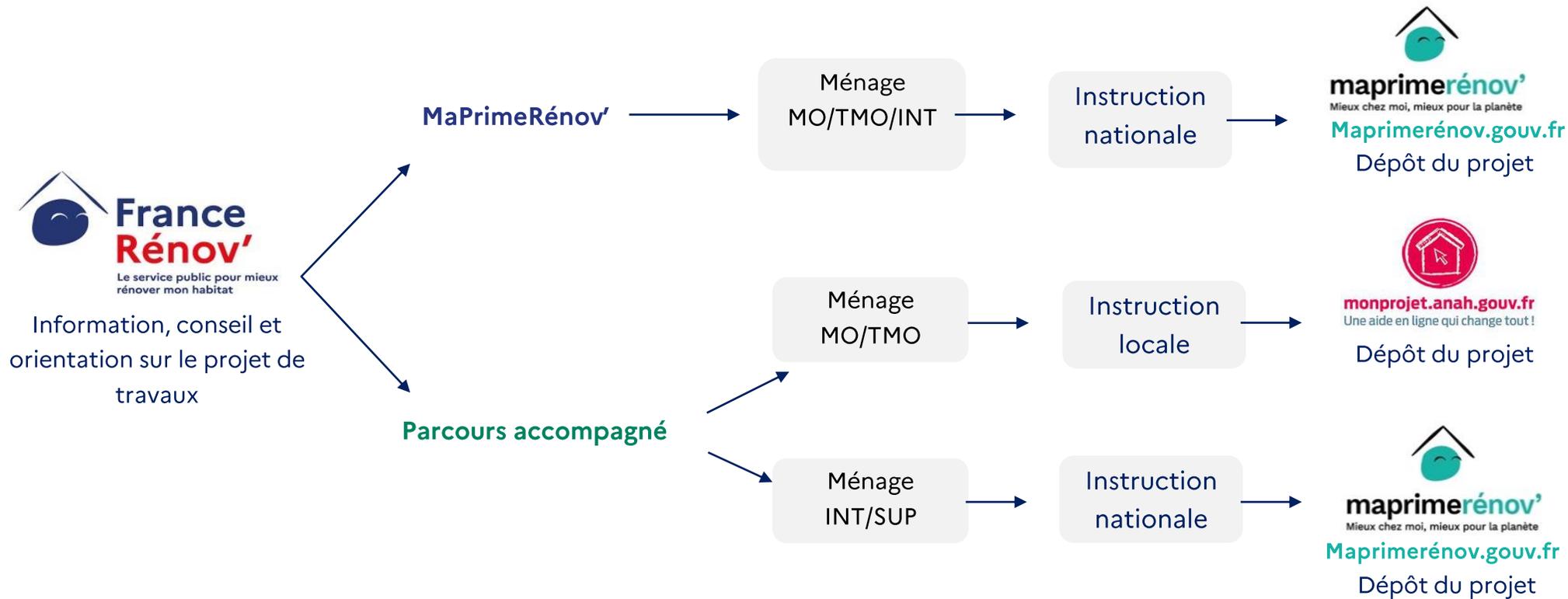
1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')

Un nouveau modèle d'aides à la rénovation énergétique

Gestion des aides



Des modalités d'instructions en continuité des dispositifs actuels :

- MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Parcours accompagné (INT/SUP) = reprise du cadre MaPrimeRénov' national
- MaPrimeRénov' Parcours accompagné (MO/TMO) = reprise du cadre MaPrimeRénov' Sérénité

Parcours demandeur [Maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr) 1/2



1. Renseignement

2. Parcours d'éligibilité

3. Création de compte

4. Demande de subvention

5. Demande de solde



Je renseigne mes données fiscales



Je renseigne mes informations demandeur



Je renseigne **mon revenu** total et les personnes sans revenu dans mon foyer



Je renseigne les **infos sur mon logement**



Je renseigne l'**ancienneté du logement**

Je renseigne l'**énergie principale de chauffage** de mon logement



Je renseigne mon **DPE / l'audit / l'étiquette énergétique**



Vous êtes éligible au parcours MPR accompagné



Vous n'êtes pas éligible à la rénovation globale



Parcours demandeur Maprimerenov.gouv.fr 2/2



1. Renseignement

2. Parcours d'éligibilité

3. Création de compte

4. Demande de subvention

5. Demande de solde



1 Je renseigne le nom de mon accompagnateur



2 J'ajoute mon mandataire (optionnel)



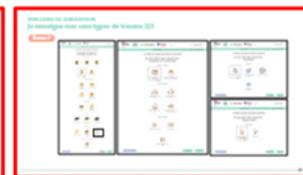
3 Je déclare mon audit énergétique et reporte les informations



4 Je dépose mes pièces justificatives obligatoires



5 Je renseigne mes sous-types de travaux



6 Je renseigne les prestataires que j'engage et téléverse mes PJs



7 Je renseigne le montant de mes travaux



8 Je déclare les aides supplémentaires que je perçois



9 Je vérifie ma saisie



10 Je valide mon dossier de demande de subvention



11 Confirmation du dépôt de demande de subvention

12 Synthèse du dossier déposé



Ecran existant

Nouvel écran

Parcours demandeur Monprojet.anah.gov.fr



1. Renseignement

2. Parcours d'éligibilité

3. Création de compte

4. Demande de subvention

5. Demande de solde



1 Je définis le type de propriétaire



2 Je m'informe et débute ma démarche



3 J'accepte les CGU



4 Je vérifie mon identité



5 Je vérifie les revenus de mon ménage



6 Je vérifie l'occupation du ménage



7 Je vérifie l'éligibilité des revenus et engagements



8 Je crée mon compte seul ou avec un mandataire



9 Je donne les caractéristiques de mon logement



10 Je caractérise mon projet



11 Je sélectionne les travaux que je souhaite effectuer



13 Je précise les aides que j'ai reçues



14 Je renseigne mon MAR

Bascule entre les réglementations 2023 et 2024

Gestion des dossiers déposés en 2024

Tout dossier **déposé en 2024** sera soumis à la réglementation des **parcours MPR' 2024**

Gestion des dossiers déposés en 2023

Les dossiers **avec** dépôt de la demande de subvention réalisé avant le 02/01/2024 vont **continuer d'évoluer sur la base de l'ancien parcours**

Les dossiers **en cours de montage au 31 décembre 2023** seront **annulés**. Les usagers concernés recevront une communication 1 semaine avant

*Annulation des dossiers
en cours de montage*

1er
Janvier 2024

*Instruction des dossiers 2023 ayant finalisés leur
demande de subvention ET des dossiers 2024*

COEXISTENCE DES PARCOURS 2023 2024

Pour permettre la mise en place des évolutions réglementaires, une coupure du service est prévue le soir du 30/12. La réouverture aura lieu le 02/01



1

CADRE D'ÉVOLUTION DES AIDES 2024

1. Nouvelles aides
2. Introduction aux nouveaux parcours
3. Evolution des modes de financement

2

PARCOURS DE DÉPÔT

1. Parcours usager
2. Parcours sur les plateformes

3

ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR')

Rôle de Mon Accompagnateur Rénov' – principes clés

Au 1^{er} janvier 2024, l'accompagnement par un MAR est rendu **obligatoire** pour toute rénovation globale



RÔLE

Le MAR, agréé par l'ANAH, **indépendant des entreprises de travaux**, accompagne le demandeur dans ses projets de rénovation globale

NB : Mon Accompagnateur Rénov' peut être mandataire du ménage



AGRÉMENT

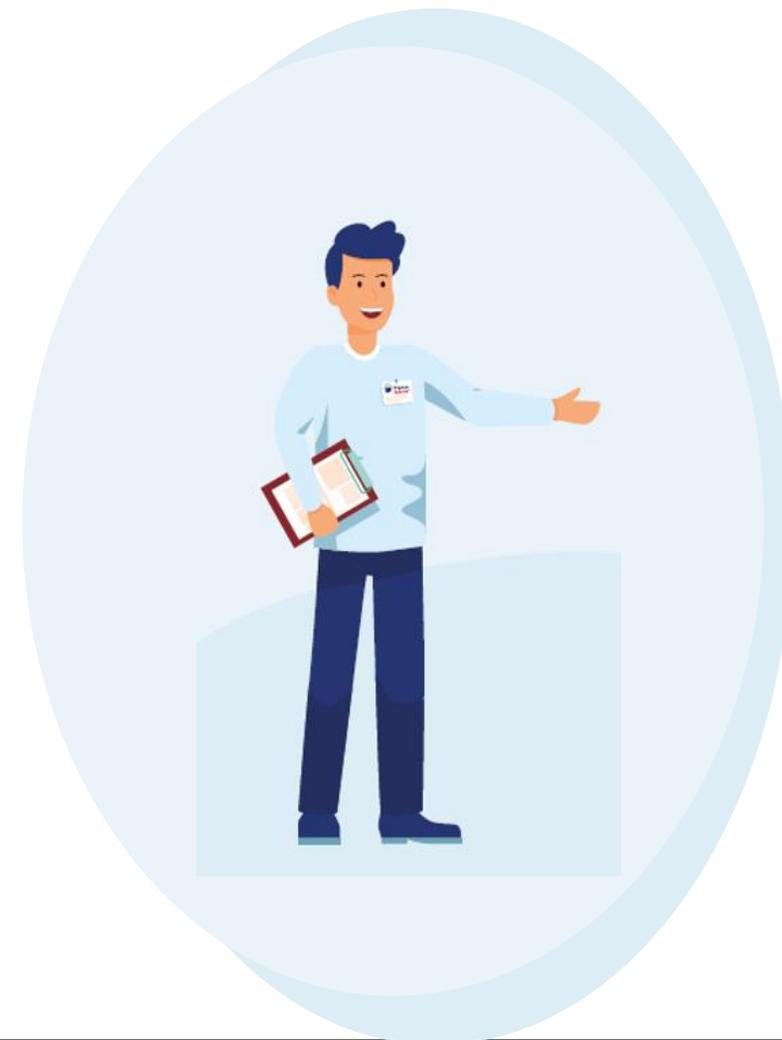
- Agrément délivré par l'Anah **valable 5 ans**
- **Neutralité et indépendance** des entreprises travaux
- Délais d'instruction **3 mois**
- Agrément valable **nationalement avec référencement territorial**

Plus d'information: <https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>



RÉMUNÉRATION

Accompagnement pris en charge par l'Anah auprès du ménage



Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' au fil du parcours du ménage à compter du 1er janvier 2024



Contrat entre le ménage et le MAR'



1ère visite sur site

- Réalisation de l'**audit énergétique** (ou sous-traitance)
- **Elaboration des projets de travaux** et plan de financement
- Evaluation de la dégradation, insalubrité du logement et de l'autonomie du ménage
- Réorientation possible vers les autorités compétentes et accompagnement social renforcé au besoin



Suivi de la réalisation des travaux



2ème visite sur site :

- cohérence des travaux
- explication sur l'analyse de la consommation
- entretien sur les éco-gestes



Suivi de la réalisation des travaux

TECHNIQUE

- ✓ Visite et état des lieux du logement
- ✓ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✓ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✓ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- ✓ Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement

SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique



FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires

ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- ✓ Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme

Différences entre le rôle de mandataire et le Mon Accompagnateur Rénov'

MANDATAIRE



Rôle

- Le mandataire **administratif** effectue les **démarches**
 - Le mandataire **financier perçoit la subvention**
- NB : Cumul possible



Qui

Personne physique ou morale avec laquelle le mandant a contracté un mandat
(*procédure civile*)



Profils possibles

- AMO
- MonAccompagnateurRénov'
- Artisan
- Aidant
- ...



Profils impossibles

Pas de restriction à ce jour

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

Accompagner le **demandeur** tout au long de son parcours

Structures **agréés** (L.232-1 à L.232-3 du **code de l'énergie**)

ECFR', opérateurs Anah agréés au titre du CCH, structures concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée, architectes, auditeurs énergétiques, sociétés de tiers financement, collectivités territoriales et leurs groupements

Toutes les personnes ou structures non agréées
(Artisans, Aidants...)

Les Espaces Conseil : porte d'entrée privilégiée pour orienter les ménages

Espaces Conseil France Rénov'



Orientation vers les
Accompagnateurs Rénov' du
territoire lorsque le ménage
s'engage dans une rénovation
ambitieuse



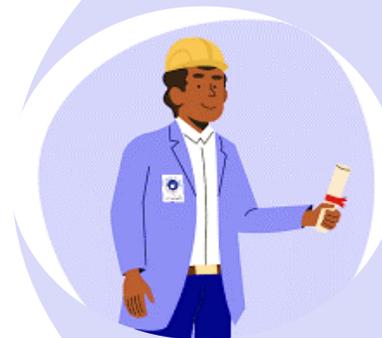
Porte d'entrée du ménage pour :

- Fournir une information neutre et gratuite
- Apporter des conseils spécialisés
- Orienter le ménage vers le parcours le plus adapté
- Être présent si besoin tout au long du projet

Mon Accompagnateur Rénov'

Interlocuteur tout au long du
projet :

- Conception du projet de rénovations
- Déroulement du projet de travaux
- Demandes de financement
- Prise en main du logement post rénovation



En 

À partir de janvier 2024, la liste des acteurs *Mon Accompagnateur Rénov'* sera disponible sur le site France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/professionnels>

Recherche par localisation Recherche par SIRET

Trouver un Accompagnateur Rénov'

Les champs marqués d'un * sont requis.

SIREN, SIRET ou nom de l'entreprise *

Sélectionnez un numéro SIREN/SIRET ou le nom d'une entreprise.

Archiver

Trouver



Les modalités de financement de Mon Accompagnateur Rénov'

Source du financement



**Programme CEE « Mon Accompagnateur Rénov' »
porté par l'Anah à compter du 1^{er} janvier 2024**

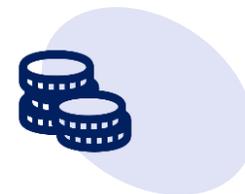
avec une enveloppe globale de 300 millions d'€ pour 3 ans

Circuits de financement

- ✓ **Par un versement directement au ménage**, concomitant au versement des subventions MaPrimeRénov' d'aides aux travaux
- ✓ **Par le biais de la collectivité**, dans le cadre des contractualisations entre l'Anah et la collectivité

Prise en charge

Un financement progressif selon la catégorie du ménage avec les taux de prise en charge suivants :



Taux de financement

- ✓ **100% pour les TMO***
- ✓ **80% pour les MO***
- ✓ **40% pour les INT***
- ✓ **20% pour les SUP***

Plafond du financement

2 000 euros TTC
dont 20% TVA

- Pour un coût d'accompagnement de 2000€, un ménage TMO touche 2000€, un ménage MO 1600€, un ménage INT 800€ et un ménage SUP 400€
- Pour un coût d'accompagnement de 1500€, un ménage TMO touche 1500€, un ménage MO 1200€, un ménage INT 600€ et un ménage SUP 300€.

Le financement *via* le programme CEE concerne uniquement les accompagnements obligatoires, alignés sur le parcours accompagné